Coll. 8°
3442
51

Comment les Juifs font « cracher » les phtisiques

VÉRIDIQUE HISTOIRE D'UN PROFESSEUR DE LA SORBONNE, D'UNE INSTITUTRICE & D'UN COCHON

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

L'ŒUVRE

Coll 8° 3442 (51)

TOUS LES JEUDIS — 8e ANNÉE — N° 51 — 21 Décembre 1911
LE N° 25 CENTIMES — 220, Fg St-Honoré (8e) — PAR AN : 10 FRANCS

Vient de paraître :

LE REVEIL

par Urbain GOHIER

Garder une Patrie
Refaire un Peuple

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ÉLYSÉE
ou
LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES
par G. TÉRY et R. de JOUVENEL (*50e mille*)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS ?
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES
par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr. ; année 1910 : 12 fr.
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.

NOS BONS APOTRES
Comédie en trois actes de Gustave TERY *avec une préface*
de Jules LEMAITRE 1 franc

DON
JACQUES KAYSER

157046

LES SCANDALES DE LA MÉDECINE

L'Exploitation de la Tuberculose

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ... SCIENCES POLITIQUES

Voici un document d'une exceptionnelle gravité. Un médecin français porte contre un médecin juif une accusation terrible, qui n'est, hélas ! que trop justifiée par le mémoire, dont nous publions aujourd'hui les parties essentielles.

Que l'*Œuvre de la tuberculose humaine* ait été inspirée par la plus généreuse pensée, que la plupart des ouvriers de cette œuvre soient aussi dévoués que désintéressés, nul n'en doute. Mais on avait eu l'imprudence d'en confier la direction à un Juif : il ne pouvait y voir qu'un moyen commode d'exploiter impunément la maladie et la misère humaines.

Entre ses mains, le noble pavillon ne servait plus qu'à couvrir une marchandise de contrebande, et quelle marchandise ! Le docteur Dieupart va nous l'expliquer. Des milliers de poitrinaires donneraient tout ce qu'ils possèdent pour guérir ; les journaux ont tant de fois annoncé déjà que la tuberculose était

Coll 8° 3442 (51)

« vaincue », et tant de fois ce ne fut qu'une vaine espérance, suivie de la plus cruelle des déceptions ! Combien de familles attendent, dans l'angoisse, qu'un miracle de la science sauve un être cher ! Imagine-t-on tout ce qu'il y a d'odieux et de féroce à tromper ces pauvres gens et à monnayer leur douleur ?

Le Juif, pourtant, ne recule pas devant cette infamie. Président de l'*Œuvre de la tuberculose humaine*, il a le titre nécessaire pour inspirer confiance à tous, et il abusera de cette confiance pour débiter un orviétan, qui porte un nom magique : le *Dioradin !* Ce qu'est ce *Dioradin*, le Juif l'ignore : il sait seulement qu'il contient des parcelles de radium, — autre mot magique, qui, dans le texte d'une annonce, est d'un effet irrésistible. Il n'en faut pas plus : on expérimentera le nouveau remède sur les malades pauvres ; les médecins attachés aux dispensaires l'adopteront de confiance ou n'oseront pas dire qu'il est inefficace ; on organisera là-dessus une publicité savante, et la drogue se vendra au poids de l'or...

Il n'est pas besoin de savoir lire entre les lignes pour suivre le développement de cette cynique entreprise dans le récit, ou, si vous préférez, dans la confession du Dr Dieupart.

C'est, une fois de plus, l'éternelle histoire du « Goy » roulé par le Juif...

Encore s'il n'y avait qu'un Goy en cause ! Mais il faut songer à la foule des pauvres

gens, qui ont été et sont les victimes de cette abominable imposture.

Dimanche, à la Sorbonne, on fêtera *l'Œuvre de la tuberculose humaine*, on acclamera son président Samuel Bernheim ; des ministres de la République, dupes ou complices, viendront faire au « Dioradin » une réclame retentissante...

C'est encore à l'*Œuvre* qu'il appartenait de dénoncer, la veille même de la cérémonie, l'ignoble fraude que, désormais, on essaiera vainement de déguiser sous des phrases pompeuses et des appels grandiloquents à la solidarité humaine.

Est-ce donc cela, cette « solidarité » dont on nous a tant rabattu les oreilles ? Nos laïcisateurs n'ont-ils tant médit de la charité chrétienne, de ses défaillances ou de ses erreurs, que pour y substituer ce honteux trafic et pour permettre aux médecins juifs de « faire cracher » les phtisiques à leur bassinet ?

Samuel Bernheim et le Dioradin

ou

Ce que rapporte la Philanthropie bien ordonnée

PAR LE

Dr DIEUPART

Médecin-chef du Dispensaire anti-tuberculeux de Saint-Denis.

Il se passe dans certaines œuvres philantropiques des choses véritablement écœurantes. Certes, la besogne est triste de les étaler au grand jour,

surtout quand celui qui les raconte a été pendant de longues années le fidèle collaborateur, l'ami dévoué de celui contre lequel il est forcé de se défendre.

Deux médecins, pendant six années, ont signé de nombreux articles sur la tuberculose ; certains de ces travaux ont été traduits dans toutes les langues ; d'aucuns ont eu un retentissement tel qu'au prochain Congrès de la Tuberculose, qui se tiendra à Rome en avril 1912, sur dix rapports officiellement inscrits à l'ordre du jour quatre paraissent visiblement inspirés des écrits de ces deux médecins.

C'est dire qu'ils ont mené vigoureusement le bon combat contre la tuberculose.

Aujourd'hui, pour une misérable question de boutique, l'aîné des deux, le Dr Samuel Bernheim, chevalier de la Légion d'honneur, Président de l'*Œuvre de la Tuberculose humaine*, rompt brutalement le pacte et, par des mesures odieuses, cherche à déshonorer son collaborateur.

Heureusement pour lui, ce collaborateur, qui mit si souvent sa plume au service de Bernheim, n'a rien à craindre des polémiques et du scandale que, malgré lui, il se voit forcé de soulever.

Par dépêche du mercredi 29 novembre 1911, reçue à 9 heures et demie du matin, le Dr Dieupart, médecin-chef du dispensaire antituberculeux de Saint-Denis, filiale de *l'Œuvre de la Tuberculose Humaine*, a été révoqué dans les termes suivants :

> « *Par décision du Conseil administration dispensaire Dr Dieupart révoqué doit cesser visites. Lettre motivée suit.*
>
> *Secrétaire : Priouret* ».

Par dépêche ? Peste ! quelle précipitation ! Qu'y avait-il donc de si urgent ? J'avoue ne pas comprendre les raisons réelles d'une mesure aussi expéditive.

Puis, « révoqué » ? Le mot est dur, insolent, maladroit. On ne révoque que les malhonnêtes gens, qui ont failli à l'honneur et à la loyauté, ou simplement qui ont mal fait leur service.

Or depuis avril 1908, je fais le jeudi une consultation au dispensaire de Saint-Denis. Par tous les temps, vent, pluie, neige ou soleil ardent, je n'ai jamais, pendant quatre ans, manqué un seul jeudi d'y aller, partant de chez moi à 8 heures et demie du matin pour rentrer à une heure. Je n'en ai jamais retiré ni honneurs, ni profits, ces fonctions étant purement gratuites.

Avant mon arrivée, depuis près de trois ans, le conseil d'administration de Saint-Denis réclamait à Bernheim un médecin : c'était en vain. Par amitié pour Bernheim, par dévouement pour l'œuvre, j'acceptai ces fonctions *extra-muros*.

Ma révocation est la seule récompense de ces quatre années de services gratuits !

Avant mon installation à Saint-Denis, j'avais déjà donné quelque peu de dévouement à *l'Œuvre de la Tuberculose Humaine*. Pendant dix-huit mois, j'ai rempli au Dispensaire Émile Loubet les fonctions de chef de laboratoire. Elles étaient loin d'être une sinécure : service tous les matins, même le dimanche, de neuf heures à midi ; deux fois par semaine l'après-midi ; 40 à 60 analyses de crachats tuberculeux par semaine, autant d'urines à examiner ; consultations en cas d'absence d'un confrère, piqûres aux malades, observations cliniques, etc...

Et le local où je maniai des milliers de bacilles de Koch était en sous-sol, jamais ensoleillé, peu aéré, mal éclairé. Laboratoire admirablement construit pour y tuberculiser le chef de laboratoire, qui eut la chance de s'en tirer les poumons intacts.

Après la cessation de mon service à Loubet, Bernheim m'emmène au Dispensaire de la *Mutuelle des Chemins de fer*, quai Valmy. Là j'installe le laboratoire, je reprends mes analyses et mes bacilles de Koch, quand tout à coup la chambre syndicale des pharmaciens trouve que je fais de l'exercice

illégal de la pharmacie en mettant 30 grammes d'iodure dans 300 grammes d'eau! Il fallut partir et céder la place à un pharmacien.

C'est alors que je m'exile à Saint-Denis.

Au résumé, depuis août 1906, j'ai toujours fait du service actif dans les dispensaires.

La récompense est jolie, n'est-ce pas?

Non seulement j'ai donné mon temps et mes soins aux malades, mais j'ai concouru ainsi à la prospérité de *l'Œuvre de la Tuberculose Humaine*; j'ai aussi contribué à ce que le Dr Bernheim publiât de nombreuses monographies sur la tuberculose.

Tout ce qui, depuis novembre 1905, a paru sous les signatures Bernheim-Dieupart a été entièrement écrit par Dieupart. La part Bernheim est infime: il m'apporte une idée, un titre, m'en parle parfois dix minutes, un quart d'heure, expose *grosso modo*, très *grosso modo* les grandes lignes du travail. Un point c'est tout. C'est peu.

Puisque a sonné l'heure fatale du règlement de comptes, il faut qu'on sache que depuis six ans tout le travail scientifique de Bernheim est vraiment celui de Dieupart. Des livres de copies de lettres entiers sont là pour le prouver.

Bernheim n'apporta qu'exceptionnellement de légères modifications à la copie que je lui donnai. Des travaux scientifiques faits de cette façon ne coûtent guère de peine à l'un des collaborateurs; il n'a qu'a commander, lire et envoyer à l'imprimerie. Rien de plus simple. Même il est arrivé que *Tuberculose et logements insalubres*, écrit par Dieupart, a été signé de Bernheim tout seul.

Pour lui-même, pour faire respecter son nom, j'ai fait toute une campagne de presse dans le *Moniteur Médical*. J'ai risqué le papier timbré, les violences corporelles pour le défendre contre les mesures qui avaient été prises contre lui par le président administratif du dispensaire Emile Loubet. Bernheim, une fois par hasard, avait raison: il avait voulu exiger qu'il y eût de l'ordre dans la

comptabilité. Cet ordre pour l'ordre déplut au président du dispensaire et Bernheim fut débarqué. Malgré la lutte présente, je ne regrette pas cette « affaire du dispensaire Emile Loubet ». Car un fait subsiste contre lequel on ne peut rien. Le président de ce dispensaire a été condamné en correctionnelle à une peine légère pour infraction à la loi sur les loteries. Condamnation de principe soit, mais condamnation tout de même que je juge suffisante pour trouver déplorable qu'un monsieur condamné continue à présider aux destinées d'un établissement qui porte le nom d'un ancien président de la République.

Dans une société médicale, où je n'avais que des amis, où j'étais secrétaire de séance, où presque chaque mois je faisais des communications scientifiques, on présente la candidature de Bernheim. Je n'étais pour rien dans cette présentation.

Malgré toutes mes instances, Bernheim est blackboulé.

Je me suis retiré de cette société, estimant qu'en faisant cet affront à Bernheim, on le faisait à son collaborateur et ami.

Qu'on m'excuse d'avoir si longuement exposé ce que j'ai fait médicalement, scientifiquement, amicalement pour *l'Œuvre de la Tuberculose Humaine* et son président. Cet exposé, je j'espère, fera mieux ressortir l'infamie de la mesure prise contre moi.

J'avoue que plus j'y songe, moins je la comprends. Bernheim n'a pas toujours été l'ennemi de l'heure actuelle; il a été mon ami et me l'a prouvé. D'autre part, il sait que la bataille ne m'effraie pas, que je n'ai pas, malgré mes apparences de père tranquille, l'habitude de me laisser marcher sur le pied, que son action violente contre moi entraînera une réaction non moins violente contre lui. Alors ?

J'en arrive à l'histoire du « Dioradin ».

Depuis le mois d'octobre 1910, j'ai utilisé à mon dispensaire de Saint-Denis un médicament imaginé par le Dr de Szendeffy, de Budapest. C'est à Saint-Denis qu'il a été expérimenté le plus largement ; c'est avec le titre de médecin-chef du dispensaire antituberculeux de Saint-Denis que Dieupart signa tous les articles parus sur ce produit.

En mai 1911, parut dans la *Revue Internationale de la Tuberculose* un travail Bernheim-Dieupart sur ce nouveau traitement de la tuberculose. Comme pour tous les articles dus à ces deux collaborateurs, ce travail a été entièrement rédigé par moi.

D'ailleurs, dès le début, Bernheim n'était pas très exactement fixé sur la composition exacte du produit. Il croyait qu'il s'agissait d'iode colloïdal ! Alors que chimiquement, scientifiquement, un tel composé ne peut exister !

Le « dioradin », médicament étranger, était préparé à Budapest même. Une demande d'autorisation d'entrée en France pour *expérimentation* dans les dispensaires de l'Œuvre avait été adressée aux ministres compétents sur papier à en-tête de *l'Œuvre de la Tuberculose Humaine* et signée par Bernheim et moi.

Prière de retenir le mot *expérimentation* : on verra plus loin l'abusive extension donnée à ce mot.

J'avais fait ce travail sans arrière-pensée lucrative. Bernheim m'avait bien dit : « On en parlera beaucoup, cela va vous faire connaître dans le monde entier. » Je croyais que cela resterait purement scientifique, qu'on en parlerait dans les journaux de médecine. Je n'attachai aucune importance aux mirifiques promesses de Bernheim.

Pourtant une première surprise me fut réservée le jour où parut le travail (24 mai 1911) — (80 colonnes de la *Revue Internationale*). Une petite note remerciait M. X..., pharmacien, « qui a bien voulu nous assurer le service de ce précieux produit pour toutes nos expériences ». Cette adjonction était de Bernheim et constituait une inexactitude

flagrante, attendu que le « dioradin » était adressé de Budapest au Dr Bernheim, que c'était la sténographe de l'Œuvre, qui allait le chercher à la douane et l'apportait ensuite rue de Bellefond, 9, au siège social de l'Œuvre.

Que venait faire en cette affaire cet illustre pharmacien bienfaiteur, qui, trois semaines après l'apparition de cette note, était incapable de fournir le dioradin demandé? Comment trouvez-vous ce médecin qui cache à son collaborateur, rédacteur réel, une chose aussi importante ?

Dès le 24 mai, une publicité formidable, organisée à mon insu par Bernheim, commençait non seulement en France, mais dans le monde entier. Dès le soir même, il y avait une note à l'agence Havas ; j'étais interviewé par le *Daily Mail*; le jeudi 25, tous les journaux anglais publiaient des articles.

Le samedi 27, il y avait dans le *Journal*, le *Matin* et le *Petit Parisien* un cliché de réclame entre le 606 et d'autres drogues. C'était la grande publicité tapageuse. Ce jour-là, je me fâchai, contre ces clichés où paraissait mon nom, sans mon autorisation. Bernheim fit semblant de se fâcher aussi, de ne pas savoir qui avait payé cette réclame!

Cependant des articles scientifiques parurent dans le *Temps*, le *Figaro*, le *Radical*. Bernheim m'en fit faire un pour le *Matin* le 22 juin. Dans tous ces articles, le mot *dioradin*, nom commercial, n'était pas cité; il n'y avait pas d'adresse de dépositaire.

J'eus la naïveté de croire qu'il s'agissait de science, alors qu'en réalité l'insertion de ces articles avait été bel et bien payée au tarif ordinaire de la publicité. Par qui? Je ne l'ai jamais su.

Du reste, en toute cette affaire du « dioradin », je n'ai jamais rien su par Bernheim, qui m'a tenu dans l'ignorance absolue de ce qui se passait, des voies où il m'entraînait. Comment trouvez-vous la

conduite de cet homme qui cache tout à son collaborateur ?

Peu à peu, par bribes, j'ai appris qu'il y avait une Société « le Dioradin » pour la guérison de la Tuberculose, que le président est un directeur d'une compagnie d'assurances-vie américaine, qu'un des vice-présidents était ce Bishop qui vient de se suicider, qu'il y avait des millions à lancer dans l'affaire.

A la fin, quand j'ai vu la tournure que prenait l'affaire « dioradin », j'ai résolu de renoncer définitivement à l'emploi de ce produit.

Ce renoncement, qui fut le motif réel de ma révocation à Saint-Denis, a été causé par de multiples motifs. Je vais les résumer de mon mieux :

Les mercantis de ce produit ont une singulière compréhension de la propriété littéraire. Sans vergogne ils ont publié, en se passant de mon autorisation, le résumé académique du travail fait par moi. Ils l'ont tiré en brochure à part à des milliers d'exemplaires. J'en ai été avisé par des « retour à l'envoyeur » faits par la poste.

Ils ont publié en anglais le travail *in extenso* dans un numéro d'août 1911, exclusivement en anglais, de la *Revue Internationale* de la Tuberculose.

Ils ont tiré, en brochures vertes de 56 pages, le travail *in extenso*.

La même brochure verte a été faite en allemand. Je l'ai reçue le 14 décembre dernier.

Je n'ai jamais été sollicité de donner mon autorisation à ces reproductions illicites, qui constituent une véritable spoliation littéraire. J'aviserai ultérieurement à faire justice de ces procédés incorrects.

Ils ont, toujours à mon insu, publié un *Bulletin scientifique du Dioradin*, innommable feuille de chou, qui n'est qu'un bulletin de commande. Bernheim, directeur scientifique de la Société, s'est opposé à ce que son nom parût dans ce bulletin. Alors, sans me consulter, c'est toujours le même

refrain, on a inséré mes articles du *Radical* et du *Matin*. J'ai dû faire poursuivre le gérant de cette feuille en reproduction illicite par la Société des Gens de Lettres. J'ajoute qu'on s'est empressé de payer.

La reproduction de mes articles dans ce bulletin est susceptible de me causer dans le monde médical le plus grave préjudice. Voici ce qu'on dit dans un article du *Médecin de Campagne* du 1^er^ octobre 1911 :

« M. le D^r^ Samuel Bernheim compromet sa dignité de savant officiel dans une entreprise qui, si elle était aux mains de confrères sans titres, serait durement qualifiée. Médecins de campagne, lisez le dernier numéro du *Bulletin du Dioradin*, et vous verrez des exemples de mauvaise réclame, de maladroite publicité, autour d'un produit que nous considérons dès aujourd'hui comme suspect.

« Lisez l'auto-observation d'un malheureux étudiant, qui déclare avoir perdu 3 kilos, depuis qu'il s'injecte le dioradin (page 14), dont l'activité se manifeste surtout par l'augmentation du poids (page 18, bulletin cité, article Dieupart.) »

Dans le numéro du 1^er^ novembre le même médecin de campagne dit : « Ne pas confondre le D^r^ Bernheim, de Nancy, avec le commis-voyageur de la Horsine et du Dioradin. »

Mon article du *Matin*, 22 juin, m'a valu un courrier énorme, des demandes de renseignements de tous les pays, mais pas un seul client.

J'ai répondu à ce courrier, j'ai été le correspondant bénévole qui passe ses soirées à répondre...

Ne croyez pas que les mercantis de l'affaire aient su me récompenser d'un si beau zèle. Leur président, le 22 septembre, a eu l'audace de me faire des reproches parce qu'à son gré, une espèce de tuberculophobe s'étant plaint, je ne répondais pas assez vite à ce courrier. On m'enjoignait, au surplus

de « faire parvenir toutes les lettres qui me seraient adressées ».

Comme si le courrier d'un médecin, avec tous les secrets professionnels qu'il comporte, n'était pas sa propriété intime ! Cette lettre fut écrite sur un ton d'une incorrection rare, et à ma demande d'explications, on n'a pas daigné répondre.

Pour en finir de suite avec la question littéraire, un dernier fait. Les mercantis ont donné ordre à Bernheim de ne plus signer avec moi. Or, servilement, Samuel a obéi. Il a signé tout seul un article paru le 10 novembre 1911 dans la *Médecine Orientale*, présenté au Congrès de Médecine de Lyon (4 octobre) : «Nouveaux effets de la radiumthérapie en tuberculose ».

C'est encore ma prose qui marche. J'ai fait cet article en septembre (pages 327 à 381 de mon copie de lettres) Bernheim ne m'a même pas envoyé un numéro ! Sur 33 colonnes, 8 seulement sont de lui.

Donc, au 15 décembre, la Société « le Dioradin » est basée uniquement sur mes travaux scientifiques. J'en donnerai les preuves quand on voudra ; et c'est le Dr Bernheim qui en retire gloire, honneurs et profit.

Beaucoup d'autres à ma place eussent cassé les vitres beaucoup plus tôt.

Mais à côté de ces raisons de pillage littéraire, il y a des raisons scientifiques très sérieuses, qui ne permettent pas à un honnête homme de patronner un tel produit. La première formule que j'ai copiée sur les manuscrits même de Szendeffy, au point de vue pharmacologique est fausse. On indique : peptone iodée et menthol. Or la peptoniode n'est soluble que dans l'eau, le menthol que dans l'éther et l'alcool, les huiles. Vous voyez d'ici la salade : quand on mélange les deux produits en solution, le menthol recristallise ! Et allez donc ! « Ma formule n'est ni mystérieuse, ni miraculeuse, » avait dit Szendeffy. Pourquoi a-t-il écrit cela, alors que la formule communiquée au monde entier est *irréalisable* ?

Le plus drôle de l'histoire est que c'est précisément à cause de cette peptoniode... chimérique, que la Société de thérapeutique a refusé le 24 mai d'entendre la communication de mon travail. Il paraît que le bureau avait décidé, à cause de procès entre différents pharmaciens au sujet des peptones iodées, de ne pas parler pendant un an de composés semblables.

En effet, quand le produit fut mis en vente, la formule inscrite sur les boîtes différait : il y avait d'abord « iode radio-actif ». Actuellement il y a simplement « iodoforme », ce qui n'a rien de bien sensationnel contre la tuberculose : c'est le traitement classique des abcès froids.

Quand je pense que Szendeffy pendant une demi-page insistait très vivement sur les avantages de la peptone iodée, et que j'ai moi-même écrit trois colonnes là-dessus !

J'ai été trompé, je l'avoue.

Il y a du radium dans le « Dioradin », et c'est sur ce composant qu'est basée l'action du médicament. Mais les quantités sont indiquées d'une manière obscure. On n'y comprend rien. De très gros chiffres impressionnants ne veulent rien dire. Des mesures précises faites devant moi m'ont montré que le « Dioradin » contenait du radium en quantité plus qu'infinitésimale : c'est la limite minima où l'on peut en déceler l'existence.

Donc la formule a changé trois fois. Pourquoi? Je n'en sais rien. Je ne puis continuer à patronner plus longtemps un médicament aussi instable.

C'est à cause de cette variation dans la formule que le bureau de la *Société Médicale des Praticiens* a refusé d'insérer dans son bulletin un résumé que j'avais lu en juillet.

Il y a des raisons pharmaceutiques pour lesquelles je ne veux plus m'occuper de ce produit.

Il est fabriqué à Budapest. Par qui? Je n'en sais rien. Par Szendeffy ? Je ne sais pas.

Qui surveille le produit en France? Le pharmacien qui serait ce surveillant n'a pas son nom sur les boîtes, ce contrairement à la loi; pas davantage sur le bulletin scientifique.

Où le produit est-il mis en ampoules? On ne sait. Le prospectus inclus à l'intérieur des boîtes fourmille d'inexactitudes. Il n'y a pas de nom de pharmacien. Le « dioradin » a-t-il une existence légale en France? L'Ecole de pharmacie a-t-elle été appelée à statuer? Alors, quelles garanties pharmaceutiques possède-t-on ? Aucune. Dans ces conditions, on ne peut vraiment recommander plus longtemps un produit dont l'origine et la composition sont si incertaines.

Ici, j'arrive au fait grave.

Bernheim et moi avons signé la demande d'autorisation d'entrée en France du « dioradin ». Cette autorisation a été, je le suppose, accordée. Je dis: « Je suppose », car là non plus je ne sais pas.

Or, qui allait chercher les caisses à la Douane ? Qui donc y passait des matinées à remplir des paperasses ? La sténographe de l'*Œuvre de la Tuberculose humaine*. Où les médecins allaient-ils chercher le produit pour leurs dispensaires ? Alors même que l'affaire commerciale était sur pied depuis plusieurs mois, où arrivaient d'abord les caisses ? Au siège social de l'Œuvre, 9, rue de Bellefond.

Par quels moyens ce « dioradin » était-il transporté à Neuilly, lieu de vente réel ?

Quelles influences occultes ont permis ce trafic illicite ? Quels marchés mystérieux y avait-il entre Bernheim, Szendeffy et les mercantis du dioradin ? Je n'en sais absolument rien.

Ce qui est certain, c'est que Bernheim, à l'insu de ses collègues, s'est servi de son titre de Pré-

sident de l'Œuvre de la Tuberculose Humaine pour faire une affaire commerciale. C'est lamenble et inadmissible.

Une œuvre philanthropique ne saurait servir de tremplin ou de paravent à une « affaire ». Un siège social n'est pas un dépôt de marchandises.

Que Szendeffy se soit adressé à Bernheim pour expérimenter, c'est bien. Mais que Bernheim se soit servi de son titre pour lancer un produit pharmaceutique, c'est mal.

Quand dans ma campagne contre le dispensaire Emile Loubet, je disais qu'il fallait un contrôle d'Etat des œuvres de bienfaisance, j'aurais dû ajouter qu'il fallait un contrôle des bureaux de ces œuvres par eux-mêmes et ne pas laisser à un président un pouvoir sans limites, sans contrôle.

En fait, l'*Œuvre de la Tuberculose Humaine*, sauf son autocratique président, ignore tout. Est-il tolérable qu'une œuvre philanthropique soit engagée dans une entreprise commerciale sans qu'elle le sache ?

On peut dire que Bernheim s'est dévoué corps et âme à ce « dioradin ». Il a écrit peut-être une centaine de lettres à des sociétés savantes en mai 1911 ; j'en ai d'ailleurs signé dans toutes les langues. En août 1911, il a fait le commis-voyageur en Angleterre pour le compte et aux frais de la Société le « Dioradin ». Il faut appeler les choses par leur nom. Un avis de passage à Londres, à Dublin, à Aberdeen, à Edimbourg, avec dates et indication de séjours dans les hôtels, a été publié dans l'édition anglaise de la *Revue Internationale*.

Est-il admissible qu'un médecin, arrivé à la haute situation de Bernheim, se conduise comme un charlatan, et soit aux gages d'une société de financiers cosmopolites pour assurer la vente d'un produit étranger, entré en France presque en fraude ?

En octobre pour la publication de son... non, de mon travail n° 2 sur la drogue en question, il prit à mon insu toutes les observations cliniques de mon dispensaire de St-Denis. Elles ont été publiées sans mon autorisation. Il n'est pas correct de se

conduire ainsi vis-à-vis d'un médecin-chef. Celui-ci est seul responsable des observations prises chez lui, et, en commettant ce larcin, Bernheim a manqué gravement aux lois de l'honneur médical.

Le hasard de mes recherches sur le radium me fait entrer en relations avec un savant qui s'occupe activement de ce produit. Nous causons science, radium, etc... Je lui conte toutes mes histoires Bernheim, dioradin, etc...

Quatre semaines après, le 18 octobre, il me présente à un docteur en pharmacie, créateur de la pharmacologie du radium, dont les travaux sur la matière font autorité et dont le nom revient à plusieurs reprises tant dans le travail de mai que dans celui de novembre.

En fait, je me désintéressais absolument du « dioradin » au point de vue clinique depuis quelques semaines.

A ma grande surprise, ce pharmacien me dit que, sollicité depuis juin par beaucoup de médecins de préparer un médicament pour la tuberculose, il fait un iode menthol véritablement radifère et qu'il en vend. Il me montre ses livres, des lettres et des boîtes toutes prêtes. J'étais stupéfait de la franchise de ce savant, qui me voyait pour la première fois et qui, à l'encontre des mercantis, ne me cachait rien.

Il me dit : « Voulez-vous expérimenter mon produit ? » A l'appui de cette demande, il me montre des lettres de médecins avec observations cliniques fort satisfaisantes. Et il m'en adresse huit flacons pour mon dispensaire de St-Denis.

Donc deux produits : l'un étranger, illégal, variable, pas surveillé, l'autre français, préparé par un savant, par le créateur même des médicaments au radium. L'hésitation n'était guère possible. J'optai pour le français.

Ici, le drame commence !

Le samedi 4 novembre, je vois le Dr Bernheim. Nous nous empoignons... comme il convient après toutes ces histoires. Puis l'on fait la paix définitive, du moins je le croyais, sur les bases suivantes :

Bernheim et moi partagerons les malades de St-Denis en deux séries : l'une au « dioradin » ; l'autre au produit français ; on établira des comparaisons et, de l'étude des deux produits, sortira un travail fort intéressant.

C'était trop beau pour être vrai ! Et pourtant la tuberculose fait assez de ravages pour qu'il y ait place au ciel thérapeutique pour deux produits concurrents ! A Loubet, nous avions trois tuberculines, des produits créosotés, des huiles... toute la lyre, et chacun de ces médicaments nous aidait à essayer de guérir.

Le jeudi 9 novembre, j'apprends à St-Denis, que Bernheim a défendu le dimanche que j'emploie le produit français ; que les malades n'étaient pas des cobayes, ni des lapins ! (Cela figure, paraît-il, dans un procès-verbal de St-Denis.) Bernheim a-t-il donc oublié le fameux tableau d'Adler qui est au-dessus de son bureau, qui est reproduit sur toutes les toiles des musées anatomiques ambulants et l'échec retentissant de ses injections de sérum de chèvre ? Oublia-t-il qu'il commença à ordonner le « dioradin » sans connaître la formule exacte de sa drogue ?

Dans cette défense, la préoccupation de boutique apparaissait trop visiblement. Le 15 novembre je recevais de Saint-Denis. sous pli recommandé, la lettre suivante :

St-Denis, 14 novembre 1911.

A Monsieur le Dr Dieupart, médecin-chef du Dispensaire.

Le Conseil d'Administration du dispensaire, réuni en séance extraordinaire le 14 novembre 1911, a décidé: que le sérum Dioradin ayant fait ses preuves et donné

toutes satisfactions aux docteurs du dispensaire qui l'ont employé, il ne devra pas être fait usage d'un sérum même identique, s'il n'est autorisé et présenté par l'Œuvre de la Tuberculose *qui en prendra ainsi la responsabilité.*

Si donc le Dr Dieupart tient à faire usage au dispensaire d'un sérum qu'il apporterait, il en demandera l'autorisation à l'Œuvre *avec certification qu'elle couvre le dispensaire pour toute responsabilité à encourir.*

Pour le Conseil d'Administration et par ordre :

Le Secrétaire : PRIOURET.

Ce fut la tuile imprévue dont je ne suis pas encore revenu. Officiellement, c'est le dispensaire qui est responsable d'une lettre aussi ridicule ; en réalité, c'est Samuel Bernheim qui a tiré les ficelles des pantins. Il a promis des rubans violets, verts, jaunes, etc., il a emmené toute l'administration à la mairie de Saint-Denis et a demandé du ruban pour tout le monde, même pour l'infirmière !

Moi, médecin-chef, ou même médecin tout court, je ne pouvais accepter une injonction semblable. Le médecin est toujours maître de sa thérapeutique. Je répondis, le jeudi 16 novembre, par une note au cahier de rapports de Saint-Denis : « *Depuis quand un médecin-chef a-t-il des ordres à recevoir de gens incompétents en médecine, au sujet de la thérapeutique qu'il emploie ? Qui a pris cette décision ? Votre médecin-chef est d'ailleurs très surpris que vous ayez eu la maladresse de faire cette extraordinaire réunion sans qu'il soit convoqué.* »

Puis comme, à part l'infirmière, pas un membre du Conseil d'Administration de Saint-Denis ne montra ce jeudi-là le bout de son nez, j'écrivis le vendredi 17 une lettre non moins recommandée, où je disais que l'*Œuvre de la Tuberculose humaine* avait mieux à faire qu'à s'occuper d'une querelle mer-

cantile, qu'il y avait là-dessous des intérêts cachés, des jalousies contre un nouveau produit légalement préparé par quelqu'un dont la compétence est unanimement reconnue, qu'on se demande les raisons pour lesquelles l'Œuvre (lisez Bernheim) est contrainte d'aller chercher ses produits à l'étranger.

Il n'y eut pas de réponse.

Le jeudi 23, rien de neuf à Saint-Denis, je ne vois personne. On a défendu formellement à l'infirmière d'employer le produit français, et, le dimanche, Bernheim a recommencé ses exhortations à la méfiance.

Furieux, je vais voir Bernheim le samedi 25. Il m'accuse de le mettre dans une situation fort délicate vis-à-vis des gens du « Dioradin ». « Il y a quinze jours que le président ne m'a pas desserré les dents; on me regarde de travers. Ces gens-là sont infiniment riches, archimillionnaires. Ils peuvent m'écraser. Ils m'accusent d'être d'accord avec vous pour leur opposer le médicament français dont vous voulez vous occuper. Alors je suis entre vous et le Dioradin. Ça ne peut pas durer comme ça. »

A quoi je répondis que la fortune de ces gens-là m'était totalement indifférente, que, si modeste praticien que je fusse, je n'avais pas peur de leurs millions et que je saurais bien le leur montrer.

. . . .

Ici se place un incident dont je n'ai pas encore parlé et qui est aussi grave que la révocation.

Par décision du Conseil Central de l'Œuvre de novembre 1910, j'ai été nommé rapporteur médical pour l'Assemblée générale qui devait avoir lieu en juin à la Sorbonne. Remise pour raisons nécrologiques, elle aura lieu dimanche prochain 24 décembre, à la Sorbonne.

Le mardi 14 novembre, Bernheim me fit demander les rapports que j'avais demandés aux médecins-chefs de douze filiales de l'Œuvre.

Je n'avais pas à les lui refuser, estimant que le président et moi devions voir ensemble ce qu'il fallait en extraire pour le rapport général.

Je lui donnai ces rapports le mardi 14 novembre 1911... Je ne les ai pas revus, malgré une sommation d'huissier du 5 décembre. C'est le soir du 14 qu'on m'écrivit la lettre recommandée d'interdiction, citée plus haut.

Et sans qu'aucune décision ait été prise à ce sujet par le Conseil Central, du haut de son autocratie infaillible, Bernheim a décidé tout seul que je ne serais pas rapporteur ; il m'a signifié simplement : « Non, vous n'aurez pas ces rapports ; je ne veux pas. » Ceci, le mardi matin 28.

Voilà les vicissitudes que j'ai subies en renonçant à m'occuper d'un produit qui n'avait plus ma confiance, tout cela par la seule volonté de Bernheim.

Il est étrange, néanmoins, qu'après la réunion clandestine du 8 décembre, les vice-présidents de l'Œuvre qui étaient présents n'aient pas pris de mesures de protection contre leur président. Il peut les entraîner loin, s'ils le laissent faire. Les leçons de l'expérience devraient pourtant inciter Samuel à plus de circonspection. Il y a certaines histoires de sanatoriums français, de traité de pathologie du professeur Krœhl qui ne sont pas tout à fait à sa louange.

On pourrait lui demander aussi pourquoi la Mutuelle des Chemins de fer, pourquoi celle des Employés de Commerce se sont séparées de lui. Oui. Pourquoi ?

Moi, le révoqué, je le crie par-dessus les toits, mon pourquoi, et je ne crois pas qu'il soit à l'honneur du Président de l'*Œuvre de la Tuberculose humaine*.

D^r Dieupart,
Médecin-Chef du Dispensaire Antituberculeux de St-Denis.

P.-S. — MM. les Ministres ou délégués qui viendront dimanche à la fête sont instamment priés de ne pas oublier les bouts de ruban réclamés par le commis-voyageur du Dioradin. Si on les oublie, quel lâchage !

Véridique histoire
d'un professeur de la Sorbonne, d'une institutrice et d'un cochon.

Lettre d'une institutrice à Gustave Téry.

Moi non plus, monsieur, je ne suis pas une cléricale ; j'ai la prétention d'être une institutrice très laïque, ou, pour parler avec plus de modestie, j'essaie de penser aussi librement que possible, sans me croire obligée pourtant de forcer les autres à faire le même usage que moi de leur liberté spirituelle.

Et pourtant, si laïque que je sois, je ne saurais vous dire, Monsieur, quelle impression pénible je ressens, lorsqu'à la fin de l'année mes élèves font l'avant-dernier devoir indiqué dans leur *Méthode de langue française*. Oh ! c'est un manuel très orthodoxe, puisque l'auteur n'en est rien de moins que M. Ferdinand Brunot, professeur à la Sorbonne. N'empêche que (peut-être allez-vous me trouver bien ridicule) toute ma sensibilité de femme se révolte et que je frémis d'une honte secrète, quand il me faut corriger et commenter ce texte, — qu'il me suffira peut-être de vous mettre sous les yeux :

« Exercice 1592, page 351. — *Au lieu du nom* cochon, *mettez le mot* enfant *et changez les mots qui cessent de convenir* :

« Les Leroux n'ont pas de chance : leur cochon vient de crever. Hier, il était pourtant comme d'habitude ; dans la nuit, on ne l'a pas entendu grogner ; et voilà que ce matin on le trouve vautré sur son fumier, les pattes raides, la gueule ouverte ! On suppose qu'il avait trop de lard et que la graisse l'aura étouffé. Comme il avait depuis quelque temps les boyaux en mauvais état, il a plutôt succombé à une crise de colique. »

Est-ce que vous me comprenez bien, Monsieur ?

Notez que je ne mets pas en doute la valeur pédagogique de ce petit morceau. Il en dit même beaucoup plus long qu'il ne semble.

Un de mes collègues, aujourd'hui inspecteur de l'enseignement primaire, se vantait naguère de mettre entre les mains de ses élèves un traité complet de socialisme intégral, sous la forme innocente d'un recueil d'exercices arithmétiques.

Exemple :

« Une casserole est vendue 3 fr. 50. Avec 35 centimes de matière première, deux heures de travail, payées à raison de 0 fr. 40, ont été nécessaires pour fabriquer cette casserole.

« Les cent cinquante ouvriers de la fabrique travaillent 10 heures par jour.

« On demande :

« 1° Combien ils fabriquent de casseroles par an ;

« 2° Combien ils gagnent par an (déduction faite des repos hebdomadaires) ;

« 3° Quels seront à la fin de l'année les bénéfices du patron. »

Si les élèves ne sont pas complètement obtus, je vous laisse à penser quel beau cri d'indigna-

tion contre le « singe » ils ne manqueront pas de pousser, en comparant les gains du prolétaire et du capitaliste !

C'est ainsi que l'on peut enseigner aux enfants, sans avoir l'air d'y toucher, à calculer juste et à raisonner faux.

Allez donc reprocher à cet instituteur de faire sournoisement de la propagande collectiviste ! Est-ce qu'il manque, en dictant un problème d'arithmétique, au principe de la neutralité scolaire ? Est-ce sa faute si les chiffres ont tant d'éloquence ?

Je ne crois pas me tromper en supposant que l'exercice de français, proposé par M. Brunot, est également « tendancieux ». Et je me hâte de confesser qu'au point où nous en sommes parvenus de l'évolution sociale et du progrès scientifique, cette « tendance » ne devrait avoir rien de choquant pour une institutrice laïque. Il est bien certain qu'au point de vue positiviste, il n'y a lieu de faire aucune différence sérieuse entre les petits enfants et les petits cochons ; ou du moins, si l'on distingue encore entre eux, ces distinctions sont toutes verbales et ne tiennent qu'à des conventions linguistiques. On distingue entre le cochon qui *crève* et l'enfant qui *meurt*, comme on distingue entre le cheval qui *hennit* et l'âne qui *brait* ; mais c'est tout. Ane, enfant, cochon, tous ces êtres sont du même ordre, de même essence ; ce sont des « agglomérats de cellules », qui se sont formés suivant les mêmes lois physiologiques et que la mort dissoudra pareillement.

C'est entendu. Et cet exercice de style est

assurément un des meilleurs produits dont nous soyons redevables à ce fameux « laboratoire philologique » de la Sorbonne, dont M. Brunot est l'un des plus éminents directeurs. Rien n'est mieux fait pour enseigner aux enfants l'usage du mot propre, et pour leur débarrasser en même temps l'esprit des préjugés et des superstitions, du respect, de la pudeur et du mystère, dont l'idée de la mort est accompagnée et comme enveloppée chez les peuplades spiritualistes ou sauvages. Et pourtant...

Pourtant, j'éprouve toujours le même haut-le-cœur, lorsqu'il me faut « transposer » en l'appliquant au « petit » des Leroux cette phrase trop naturelle : « Voilà que ce matin on le trouve vautré sur son fumier, les pattes raides, la gueule ouverte ! »

J'avais eu déjà quelque peine à digérer la guenon que la science m'a donnée comme arrière-grand'mère. Voilà maintenant les cochons qui entrent dans la famille...

Non, monsieur, ne souriez pas. Laissez-moi vous montrer le fond de ma pensée, ou plutôt le fond de mon cœur. J'ai l'orgueil et la joie d'être mère ; et je songe que, tout comme les Leroux, je pourrais ne pas « avoir de chance », je pourrais avoir l'affreux malheur de perdre mon cher bébé.

Et je vous le demande : qu'est-ce que je répondrais à l'un de mes élèves, formé par les leçons de M. Brunot, si, le lendemain, il me disait distraitement (ces enfants sont si étourdis !) :

— Est-ce vrai qu'il est crevé, votre petit cochon ?

UNE INSTITUTRICE.

Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

Le cas de Selves.

La discussion sur le Maroc et le Congo a donné tout ce qu'on peut attendre du Parlement : de vaines harangues, des exhibitions oratoires, du vent.

Le ministre des affaires étrangères s'y est montré tellement piteux que toute la Chambre l'a conspué.

Précédemment, il avait été conspué d'un élan unanime, parce qu'il ignorait même l'existence des traités récents avec l'Espagne. Il avait gardé son portefeuille. Conspué cette fois comme orateur grotesque, il garde son portefeuille.

Et nous voudrions n'être pas la risée des autres peuples !

Or, pourquoi M. de Selves a-t-il été choisi comme chef de la diplomatie républicaine ?

Parce qu'il avait été un préfet incapable, infatué, suspect à tous égards. Il avait fait de Paris un cloaque, et de l'Hotel de Ville une caverne. On devait le chasser comme un mauvais domestique. Mais il est du Midi — de la funeste *mafia* méridionale : il faut qu'il vive aux dépens de la France. On lui a donné le ministère des affaires étrangères, comme on lui aurait donné une trésorerie générale. Que la France risque la guerre, perde ses colonies, soit bafouée, c'est un détail : la curée avant tout.

Et pourquoi M. de Selves était-il devenu préfet de la Seine ?

Parce qu'il est la créature de Cornélius Herz et le neveu de Freycinet.

Combien de malfaisants personnages ont eu des carrières pareilles, pour de pareils motifs, sous cette République de tripotages et de prévarications !

Quand ces gens-là flétrissent les abus de l'Ancien Régime, les favorites et les favoris des tyrans, ils ressemblent à Flachon, dénonçant le « bouc clérical » au sortir de ses immondes orgies.

La solidarité des Q.-M.

Il y a quelques semaines, je signalais dans l'*Œuvre* l'étrange intervention de M. Painlevé, député de Paris, en faveur d'un officier indigne.

Il y a quelques jours, je notais dans le *Journal* un excellent propos du même M. Painlevé, à la tribune : « Les marins ont l'impression, disait-il, que les enquêtes sur les catastrophes successives ont moins pour but d'établir la vérité que de dissimuler les responsabilités. » Non seulement les marins ont cette impression-là sur les enquêtes navales ; mais tous les Français l'ont aussi sur les enquêtes parlementaires ou judiciaires.

Le rapprochement des deux incidents éclaire très bien les causes de l'impuissance et de la malfaisance des Q.-M.

Il y a, dans le Parlement, beaucoup de sénateurs et de députés comme M. Painlevé : pris à part, on les trouve intelligents, travailleurs, bien intentionnés. Ils émettent des théories

générales qu'un bon citoyen doit approuver; ils veulent la liberté, la vérité, la justice, la droiture dans le gouvernement, l'intégrité dans l'administration, la grandeur du pays, le bonheur du peuple, le progrès de la démocratie, etc., etc.

Ensuite, on arrive aux faits.

On se trouve en présence des trahisons, des concussions, des trafics d'influence, des bassesses, des infamies concrètes, réelles, dont les auteurs connus sont des hommes vivants, des camarades, des Q.-M., des frères, gendres, cousins, neveux, courtiers électoraux de Q.-M.

Et l'on décrète leur inviolabilité, leur impunité.

Comme rapporteur du budget naval, comme élu du peuple, M. Painlevé déplore qu'on ne recherche pas avec rigueur, qu'on ne châtie pas sans pitié les responsables de nos désastres.

Comme Q.-M. solidaire des Q.-M., comme futur candidat ayant besoin des socialistes unifiés, M. Painlevé exige l'impunité d'un misérable officier qui a échoué, saboté, canonné, ou fait sauter sept ou huit cuirassés dans sa carrière — parce que ce misérable officier est le frère d'un Q.-M.

Tirez le cas Painlevé à neuf cents exemplaires, étendez la contradiction Painlevé à toutes les affaires qui se présentent, et voilà le vice du Parlement expliqué.

Marine et métallurgie.

Simple dépêche de Brest :

« *Le port a reçu du ministre de la marine l'ordre de noyer, par 80 mètres de fond, soixante-sept tonnes d'obus à la mélinite.* »

Chaque jour, depuis la destruction de la *Liberté*, on noie des poudres et des projectiles. Les explosions de Lagoubran, de l'*Iéna*, de la *Liberté*, les avaries de la *Gloire* et de dix autres bâtiments ont coûté des centaines de vies humaines et des centaines de millions.

Le public n'a pas oublié les révélations de l'*Œuvre* sur les fournitures de projectiles. La vérité a été étouffée ; les malheurs se sont multipliés ; on détruit en masse les poudres, les obus et les explosifs qui n'ont pas sauté spontanément.

Et puis ?

Et puis les mêmes fournisseurs en fourniront d'autres, tout pareils.

Dans un pays qui ne veut à aucun prix faire la guerre, que deviendraient les fabricants d'engins, de matériel et de munitions, sans les catastrophes ? Les catastrophes font marcher le commerce ; elles soutiennent le cours des actions et permettent le renouvellement des pots-de-vin pour de gros contrats.

C'est pourquoi les ingénieurs et les officiers dont la complicité, la complaisance ou l'incapacité prépare les désastres, demeurent impunis, quand ils ne sont pas récompensés.

Le Mufle.

Gustave Téry rappelait, la semaine dernière, que feu Gérault-Richard s'est battu en duel vingt fois pour le camarade Jaurès.

A la Chambre et dans la presse, pendant dix ans, il ne fut permis à personne de dire ses vérités au camarade Jaurès sans avoir affaire à Gérault-Richard. Les députés n'osaient ni bail-

ler ni se moucher, encore moins lancer une interruption, pendant les interminables harangues du Grand Raseur : Gérault-Richard les eût massacrés.

Le jour où le camarade Jaurès fut souffleté, à la tribune même, par M. de Bernis — (il garda quelque temps la marque des cinq doigts sur sa face) — on le vit pâlir, trembler, bégayer, tourner des yeux suppliants vers son défenseur spécial : et Gérault-Richard se rua sur M. de Bernis pour l'assommer dans l'hémicycle.

Parlait-on des baptêmes à l'eau du Jourdain, des communions sensationnelles de la famille Jaurès, des splendeurs du château de Bessoulet, des chantages et des trafics « pour la vie large », des exploits du commandant Jaurès, il fallait en découdre avec Gérault-Richard.

Le dernier incident de cette comédie fut le duel Jaurès-Déroulède. Le ministère Combes avait suspendu, par ukase, l'action des lois existantes et des jugements, pour permettre à M. Déroulède l'accès du territoire français. Les préfets, les sous-préfets, les fanfares socialistes et les pompiers attendaient dans toutes les gares de Paris-Bordeaux, le passage du train qui portait l'intrépide Jean Jaurès, afin de l'acclamer... A la dernière heure, M. Augagneur, premier témoin du camarade, se récusa.

M. Augagneur, ancien médecin des maladies vénériennes à l'hôpital de l'Antiquaille, déclarait qu'il ne voulait pas administrer le mercure sous forme de balles. Il fallut le remplacer. Ce fut encore Gérault-Richard, pourtant séparé de son ancien protégé par la fondation de l'*Humanité*, qui lui sauva la mise.

Au Père-Lachaise, quand les amis de Gérault-Richard se comptèrent pendant les discours, leurs yeux cherchaient l'absent, le *Mufle-qui-*

n'est-pas-un-Ascète. Jamais la goujaterie du personnage n'était apparue si brutalement à ces hommes qui, pourtant, le connaissent.

L'Ecole des Coupe-Jarrets.

Les fonctions que remplit Gérault-Richard auprès du camarade Jaurès, de 1893 à 1903, étaient gratuites ; Gérault-Richard défendait, en somme, le « phénomène » qui assurait les recettes de son journal et qui accroissait l'influence de son parti ; brave et râblé, il trouvait une satisfaction d'amour-propre à protéger cette « fille ». On ne pouvait lui en garder rancune.

Mais l'exemple qu'il donnait a fait naître une industrie : l'industrie des *bravi* professionnels, des coupe-jarrets salariés.

Il y a, dans les rues qui avoisinent le boulevard, des cabarets où n'importe quel malfaiteur, ayant combiné un coup, trouve instantanément les complices nécessaires.

Sur le boulevard même, il y a des brasseries et des cafés où siègent en permanence des bravaches, des escarpes en jaquette, des pique-boyaux à tant la séance. Les directeurs de journaux qu'a séduits le système du camarade Jaurès, les Q.-M. qui veulent mener une campagne électorale violente sans risquer leur propre peau, les simples particuliers qui désirent frapper un ennemi sans sortir de l'ombre, trouvent là des « hommes d'honneur » au tarif le plus modéré.

Pour vingt-cinq louis, ces gredins provoquent en duel le premier bourgeois venu. Moyennant quelques billets, ils fondent des gazettes inter-

mittentes où ils déversent sur la personne désignée à leurs coups l'injure et la calomnie, pour l'attirer dans une « affaire d'honneur ». Une affaire d'honneur avec des marlous, des évadés de Fresnes et des rebuts de ghettos levantins, vous voyez ça d'ici... Mais il y a tant de Parisiens qui ne connaissent pas les dessous de Paris !

Nous les connaissons, nous. Feu Gérault-Richard a quelquefois regretté ce qu'il avait fait *gratis* pour le compte du camarade Jaurès ; et le camarade Jaurès n'a pas fini de payer ce qu'il a fait en se cachant derrière Gérault-Richard. Les... imprudents qui racolent dans les estaminets des Saltabadils au rabais pour jouer le même jeu s'exposent à quelques désagréments durables.

Il ne suffit pas d'avoir « le Procureur général dans sa main », ni même de terroriser le Garde des Sceaux ou de flagorner le Préfet de police, pour tout oser impunément. L'anarchie du Régime actuel, si elle encourage l'audace des coquins, facilite aussi les représailles des honnêtes gens, quand les honnêtes gens ont autant « d'estomac » que les coquins.

URBAIN GOHIER.

Salomé...

Mme Curie est-elle juive ?

Quand sa candidature à l'académie des sciences fut opposée par le parti des Métèques à celle de M. Branly, Mme Curie le nia énergiquement.

Son père est en effet un juif converti.

Avant son mariage, Mme Curie s'appelait Marfa-Salomé Slodowka.

Rectification

Nous avons reçu la lettre suivante :

LABORATOIRE DE CHIMIE — ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45, Rue d'Ulm.

Paris, le 15 décembre 1911.

Monsieur,

Je lis parmi les noms des lauréats de l'Institut qui sont imprimés dans le dernier numéro de *l'Œuvre*, le nom de mon préparateur M. Louis Hackspill, qui effectivement a obtenu une partie du prix Cahours.

A la fin de l'article on peut lire :

« *N. B.* — Il est remarquable que tous les prix portent des noms français. »

Je tiens à vous dire que cette phrase ironique ne peut viser M. Hackspill, qui ne doit pas être rangé parmi les métèques dont il est question dans l'article précédent.

Le grand-père de M. Hackspill est mort en France, décoré de la Légion d'honneur et commandant du génie en retraite.

Le père de M. Hackspill, commandeur de la Légion d'honneur, colonel en retraite, a fait les campagnes d'Algérie et de 70.

M. Hackspill, dont il est question, est lieutenant de réserve et sa feuille de mobilisation l'envoie dès les premiers jours à la frontière.

J'espère, Monsieur, que le nom de M. Hackspill vous semblera maintenant suffisamment français.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. PÉCHARD.
Chargé de cours à la Faculté des Sciences

En lisant la liste des prix décernés par l'Académie des sciences, nous avions été frappés par ce fait que les noms des prix, ou, si l'on préfère, des donateurs de ces prix, ont une consonance bien

française (Cahours, Berthelot, Montyon, Bellion, Mège, Philippeaux, etc.) et qu'en revanche les noms de la plupart des lauréats semblent déceler une origine étrangère (Wahl, Lévi, Rothschild, Besredka, Gruzewska, Valensi, Ochorowicz, etc.). Ce contraste nous paraissait digne de remarque, et c'est ainsi que nous avons retenu, dans le nombre, le nom de M. Hackspill.

C'est là une erreur inévitable, et que nous risquons encore de commettre. Le critérium patronymique, comme on parle à la Sorbonne, n'a, comme les autres, qu'une valeur toute relative. Nous avons vu déjà qu'un monsieur qui s'appelle Pierre Durand ou Jean Dupont peut fort bien n'être qu'un Juif russe ou allemand; inversement, des noms d'apparence « métèque », sont parfois portés par des Français très authentiques.

Nous ne faisons donc aucune difficulté de reconnaître notre méprise, et nous prions M. Péchard de vouloir bien transmettre nos excuses à M. Hackspill. Nous le faisons d'ailleurs avec autant d'empressement que de joie. Comment! Il y a encore quelques Français dans le personnel de notre enseignement supérieur! Et ces Français se vantent de l'être!

Félicitons M. Hackspill de son courage; mais, entre nous, il aurait mieux fait de ne pas rectifier. A la faveur de cette équivoque, il eût fait très rapidement son chemin dans notre Sorbonne germanisée; tandis que, maintenant, le voilà sans doute condamné à rester préparateur toute sa vie, et le Conseil supérieur le guette. Gare la révocation!

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

Communiqués

Casino de Trouville.

On annonce la prochaine introduction au marché en banque des actions *Casino Municipal de Trouville*. Les publications légales ont été faites au *Bulletin annexe au Journal Officiel* des 27 mars et 24 juillet 1911. La Société est au capital de 5 millions de francs divisé en 50.000 actions de 100 francs. Elle est concessionnaire, pour une durée de trente années, du nouveau et somptueux casino municipal, qui doit être inauguré au début de la saison prochaine, dans la célèbre plage normande, et qui sera le plus important des établissements similaires.

Compagnie d'Electricité de la Province de Buenos-Ayres.

Rappelons que le Crédit Mobilier Français, 3 et 5, rue Saint-Georges, à Paris, et tous banquiers ou agents de change, reçoivent, dès maintenant, par correspondance, les demandes d'obligations 5 % or de la Compagnie d'électricité de la province de Buenos-Ayres ; ces demandes, qui seront servies dans leur ordre d'arrivée, doivent être accompagnées d'une somme de 100 francs par titre.

L'émission publique ouverte au Crédit Mobilier Français sera close dès l'épuisement des titres disponibles.

Ces obligations, émises à 475 francs, et qui rapportent 25 fr. 20 nets, payables en deux coupons de 12 fr. 60 les 1er avril et 1er octobre, répondent bien aux deux conditions recherchées par l'épargne : elles sont bien garanties, et elles sont offertes à un prix avantageux, donnant un rendement de 5,30 nets avec une large marge de remboursement. C'est ce qui explique le bon accueil qu'elles reçoivent auprès du public.

L'admission à la Cote officielle du marché de Paris sera demandée.

Québec Railway Light Heat and Power Cy.

Le 20 décembre courant, la Banque Internationale du Canada, 60, rue de la Victoire, et les banques J. H. Avnard, 80, boulevard Haussmann, et R. Forget, 60, rue de Provence, procèderont à l'émission par souscription publique de 50.000 obligations 5 % de 500 francs de la *Québec Railway Light Heat and Power Cy*, dont le montant est destiné à la réalisation des extensions prévues dans les réseaux de la Compagnie et particulière-

ment à la construction de la ligne Québec-Eastern, au prolongement de Québec Saguenay et à l'établissement d'une usine génératrice de 50.000 HP, sur la rivière Saguenay.

Cet emprunt de 25 millions de francs apparaît comme parfaitement gagé ; il sera représenté par des titres du nominal de 500 francs émis à 460 francs, jouissance du 1er janvier 1912, et rapportent 25 francs bruts par an. C'est donc du 4,95 % net d'impôts; les coupons semestriels sont aux 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

Les souscriptions, accompagnées de 100 francs par titre, peuvent être adressées dès maintenant par correspondance soit aux établissements ci-dessus désignés, soit aux banquiers, correspondants et agents de change. A la répartition, le 8 janvier 1912, le solde de 360 francs par titre attribué sera exigible.

Les publications légales ont été faites au Bulletin annexe au *Journal Officiel*, en date des 16 mai 1910 et 27 novembre 1911.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

L'Agenda P.-L.-M. 1912

L'Agenda P.-L.-M. de 1912 vient de paraître et nous pouvons lui prédire le même succès qu'à son devancier de 1911.

Luxueusement édité, ce volume de 300 pages contient un grand nombre de renseignements précieux pour les voyageurs et pour les touristes. Orné de 300 illustrations signées Willette, Léandre, Henriot, Cappiello, et d'une fort jolie série de cartes postales détachables, il comprend en outre une partie littéraire tout à fait remarquable, composée d'articles et de nouvelles de Jean Aicard, René Bazin, Maurice Donnay, Henri Bordeaux, G. Casella, H. Kistemaeckers, Frantz Reichel et Pierre Wolff.

Il est en vente au prix de 1 fr. 50 dans les bureaux de renseignements et dans les bibliothèques des principales gares de la Compagnie P.-L.-M., ainsi qu'au Bon Marché, au Louvre et au Printemps, à Paris, et aux Cordeliers à Lyon.

On peut aussi le demander par lettre au Service de la publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, au prix de 2 francs (mandat-poste ou timbres) pour la France, et 2 fr. 45 (mandat-poste international) pour l'étranger.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom) ....

(adresse) ....

....

déclare m'abonner pour un an (1), *pour six mois* (1) *à* **L'ŒUVRE** *à dater du* ....

....

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix** *francs* (1), **six** *francs* (1).

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix** *francs* (1), **six** *francs* (1).

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de *L'ŒUVRE*, 220, Fg St-Honoré, Paris (8e)

Demandez à L'ŒUVRE :

LE BOTTIN
DU
FAVORITISME

avec une préface de

T. STEEG

Ministre de l'Instruction Publique

Ce volume, dû à la collaboration de nombreux fonctionnaires de toutes les administrations, indique par ordre alphabétique toutes les nominations irrégulières et scandaleuses faites par les ministres au profit de leurs créatures.

C'est

LE GOTHA DE L'ARRIVISME

Ce livre, qui ne contient que des noms, des dates, des chiffres et des statistiques, n'a pas seulement un très grand succès parmi les fonctionnaires ; c'est le plus accablant des réquisitoires que l'on ait dressé jusqu'à ce jour contre le régime de fraude, de pillage et d'anarchie qu'est devenue la présente république.

L'ŒUVRE envoie franco

LE BOTTIN

du Favoritisme

pour 1 fr. 25.

VIENT DE PARAITRE

Demandez à l'Œuvre :

LA FIN DU RÉGIME ABJECT

Où allons-nous ?

Un gros volume de 400 pages contenant toutes les réponses à l'enquête de *l'Œuvre* sur le prochain régime, avec un épilogue par GUSTAVE TÉRY.

PRIX : 5 francs

(*Envoi franco*).

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.